

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2018/0108(COD)
codécision)
Règlement

Procédure terminée

Règlement sur les preuves électroniques: injonctions européennes de
production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale

Sujet

2.40 Libre circulation et prestation des services

3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet

7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale

Priorités législatives

[Déclaration commune 2021](#)

[Déclaration commune 2022](#)